

## Session du 14 octobre 2014 : les avis du CESER

### Ajustements du budget 2014, Contrats de plan Etat-Région, Politique européenne de cohésion, Stratégie régionale numérique

#### DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2014 : AVIS FAVORABLE ET DES INTERROGATIONS POUR L'AVENIR

Au-delà des inscriptions exceptionnelles liées, d'une part, aux enveloppes FSE et FEDER du nouveau programme d'actions 2015-2020 de l'Europe en Pays de la Loire pour 127 M€ et, d'autre part, à l'aménagement numérique du territoire pour 33 M€, le CESER constate que cette DM2 est sans impact sur les grands équilibres du budget régional et permet à la Région de préserver son objectif de maintenir sa capacité de désendettement sous les 5 années à la fin 2018.

Pour l'avenir, il s'interroge sur la capacité de la Région à financer certains investissements relevant de ses compétences propres. Ainsi, par exemple, la croissance démographique des Pays de la Loire conduira à moyen terme à de nouveaux besoins en lycées. Le CESER s'interroge également sur les risques induits pour l'aménagement du territoire régional par la baisse sensible et simultanée des engagements et des dotations de l'État dans les prochaines années.

#### CONTRATS ETAT-REGION : UN BILAN SATISFAISANT ; VIGILANCE SUR LE PROCHAIN CONTRAT



Le CESER relève que le CPER 2007-2013 a été mené à un rythme nettement supérieur aux précédents contrats et que ces résultats placent les Pays de la Loire parmi les Régions qui obtiennent les meilleurs résultats. En revanche, il déplore qu'une année de plus soit nécessaire pour clore ce contrat. Il regrette que l'Etat n'ait pas rempli tous ses engagements.

Il appelle de ses vœux un nouveau contrat 2015-2020 en souhaitant que le mandat de négociation se base sur une enveloppe à la véritable hauteur des besoins et de l'ambition régionale.

#### POLITIQUE EUROPEENNE DE COHESION ECONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE : LA REGION AUTORITE DE GESTION

La Région s'est portée candidate pour assurer les fonctions d'autorité de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE, se substituant désormais majoritairement à l'Etat. Elle inscrit dès maintenant une dotation globale de 127 M€ (100M€ en investissement, 27 M€ en fonctionnement) pour la période 2014-2020.

En assumant cette responsabilité, la Région devra être vigilante afin d'éviter les risques que pourraient représenter pour elle le dégageant d'office, les éventuelles modifications des règles de gestion en cours de programmation ou le manque de contreparties.

Le CESER renouvelle sa préoccupation concernant les avances de trésorerie que les petits porteurs de projets doivent consentir sur deux ou trois années. Il invite la Région à réfléchir à une solution qui permettrait de lever ce handicap.

#### LA STRATEGIE REGIONALE NUMERIQUE 2014 OU "SCORAN 2" : UNE AMBITION POUR LES PAYS DE LA LOIRE

Le CESER émet un avis favorable et apprécie l'ambition de la Stratégie régionale numérique d'autant plus qu'elle contribue fortement au désenclavement de certains territoires et favorise l'économie régionale et le développement de ses entreprises.

Néanmoins, malgré un schéma financier global cohérent, le CESER craint la remise en cause potentielle de cette stratégie, en raison des contraintes budgétaires publiques et de leur répartition entre l'Etat et les collectivités.

